

1. *Débitrice:*

**ARTEMIA FITNESS SA, 1200 Genève**

2. *Déclaration de faillite:* 02.05.2006

3. *Procédure:* sommaire

4. *Délai de production:* 28.11.2008

5. *Remarques:* But: Principalement en Suisse d'exploitation de centres de fitness, de body-building, de musculation et de sports; commerce de matériel s'y rapportant.

Une préention a été portée sous n° 2 de l'inventaire pour une somme de CHF 26'900.-.

Une offre transactionnelle a été formulée par le débiteur.

L'administration de la faillite estime l'offre raisonnable.

Toutefois les créanciers sont invités par la présente à se déterminer étant précisé que tous les éléments sont à leur disposition au bureau de l'office des faillites. Les créanciers qui ne se manifestent pas par écrit d'ici au 28 novembre 2008 (délai de productions) seront considérés comme acceptant la proposition du débiteur. La décision sera prise à la majorité des créanciers. Au cas où la majorité des créanciers admette la transaction, ils peuvent demander la cession des droits de la masse au sens de l'art. 260 LP. La demande doit être formulée dans le même délai que ci-dessus et ils devront verser à l'office le montant de la transaction soit CHF 15'000.-

La consultation des créanciers sous cette forme est justifiée par les délais restreints dépendant d'une procédure pénale.

Pour tout renseignement:

Gisèle Unternaehrer, tél. 022 388 89 04

Office des faillites

1227 Carouge

(04707314)